

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_044

PAPI Tarn-amont : Demande de financement de la tranche optionnelle relative au marché de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux - 2ème campagne (fin 2026-2029)

Le neuf juillet deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Jadlyn MALAVAL, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Anne-Sophie BOURASSEAU, François LEROY, Eric SAQUET, Thomas CHAUCHARD, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT

Étaient représentés : Sylvain MOLINES représenté par David HERRARD

Secrétaire de séance : David HERRARD

Date de convocation : 01 juillet 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Considérant la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention 2019-2021 sur le bassin du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Vu le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_044-DE
A G E D I

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Vu le lancement de la 1^{ère} consultation, en procédure formalisée, du 1^{er} mars 2024 au 2 avril 2024, relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2024_017 du 25 avril 2024 actant la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 14 avril 2024, sur l'attributaire du marché,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2024_030 du 20 septembre 2024 retenant l'offre de SAS Mayane, basé à Montpellier pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2026_041 portant activation de la tranche optionnelle pour les diagnostics campings,

Le Président rappelle que :

- l'action 5.1 concerne la réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable,
- l'action 5.2 concerne la réduction de la vulnérabilité des activités économiques, y compris campings, en zone inondable.

Pour information, le coût de l'action sur la durée du PAPI (6 ans) est estimé à :

- 5.1A – réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et assistance pour la mise en place des travaux : 410 000 € HT – 492 000 € TTC,
- 5.2A – réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de moins de 20 salariés et assistance pour la mise en place des travaux : 105 500 € HT – 126 600 € TTC,
- 5.2B – réalisation de diagnostics de vulnérabilité des campings : 74 500 € HT – 89 400 € TTC.

La présente délibération porte sur les plans de financements prévisionnels et demandes de financement de l'action pour la tranche optionnelle correspondant à la 2^{ème} campagne de diagnostic.

Les objectifs de la tranche optionnelle sont identiques à ceux de la tranche ferme, à savoir :

- action 5.1A – 200 diagnostics habitations avec 30 accompagnements dans la réalisation des travaux,
- action 5.2A – 30 diagnostics entreprises (inférieures à 20 salariés et hors campings) avec 3 accompagnements dans la réalisation des travaux,
- action 5.2B – 15 diagnostics campings avec 3 accompagnements dans la réalisation des travaux.

Le coût global de la tranche optionnelle est de 257 227,50 € HT, soit 308 673 € TTC.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_044-DE
A G E D I

Fixe le plan de financement prévisionnel pour l'action 5.1A (2^{ème} campagne) comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	210 574,80 €	50%	TTC	105 287,80 €	50%
Région Occitanie	175 479,00 €	15%	HT	26 321,85 €	13%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)		38%	TTC	78 965,55 €	38%
TOTAL Projet				210 574,80 €	100%

Fixe le plan de financement prévisionnel pour l'action 5.2A (2^{ème} campagne) comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	52 565,10 €	50%	TTC	26 282,55 €	50%
Région Occitanie	43 804,25 €	15%	HT	6 570,64 €	13%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)		38%	TTC	19 711,91 €	38%
TOTAL Projet				52 565,10 €	100%

Fixe le plan de financement prévisionnel pour l'action 5.2B (2^{ème} campagne) comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	45 533,10 €	50%	TTC	22 766,55 €	50%
Région Occitanie	37 944,25 €	15%	HT	5 691,64 €	13%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)		38%	TTC	17 074,91 €	38%
TOTAL Projet				45 533,10 €	100%

Précise que l'autofinancement de cette action sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1 ;

Précise que cette action relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Précise que les dépenses sont prévues au budget 2026 et suivants,

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer les plans de financement définitifs,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

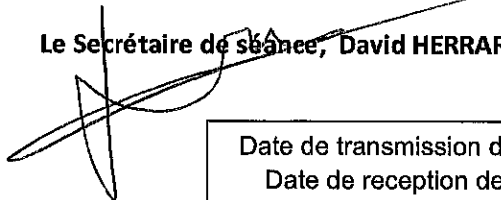
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, **Thierry SOLIER**



Le Secrétaire de séance, **David HERRARD**



Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_044-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 9 / 07 / 2026
et publié ou notifié
le 16 / 07 / 2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_044-DE
A G E D I